

Décision

Générale

colonial

Décision n° 276 mouvement

n° 276

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 octobre 1911

Numéro JO

n° 180 du 01/11/1911

Date du numéro

1 novembre 1911

TEXTE INTÉGRAL

M. Torchet, administrateur-adjoint des Colonies, remplissant les fonctions de juge suppléant près le tribunal de paix à compétence étendue, aura droit, pendant l'absence du titulaire, à une indemnité de 41.250 fr., représentant le 414 du traitement du titulaire.